

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 13 MARS 2025

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 42
 Pouvoirs : 9
 Votants : 49

Date de convocation et d'affichage :

7 mars 2025

Numéro :

D20250313_60

Objet :

 Convention
 d'animation
 Dombes Renov'+
 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. COURRIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		x	
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

Commune	Date de réception en préfecture	Prénom	Nom			
MONTHIEUX					x	P. POTTIER
NEUVILLE LES DAMES		Michel	CHALAYER		x	C. MONIER
		Rachel	RIONET		x	JP. GRANGE
RELEVANT		Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS		Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY		Ludovic	LOREAU	x		
		Evelyne	ESCRIVA	x		
		Pascal	GAGNOLET	x		
		Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX		Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON		Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON		Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES		Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT		Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE		Thierry	SPINNLER	x		
SAINT PAUL DE VARAX		Cédric	MANCINI	x		
		Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS		Marcel	LANIER	x		
		Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS		Audrey	CHEVALIER		x	L. LOREAU
SULIGNAT		Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS		Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX		Gérard	BRANCHY		x	
VILLARS LES DOMBES		Pierre	LARRIEU	x		
		Isabelle	DUBOIS	x		
		François	MARECHAL		x	P. LARRIEU
		Marie Anne	ROUX		x	I.DUBOIS
		Didier	FROMENTIN	x		
		Agnès	DUPERRIER	x		
		Jacques	LIENHARDT		x	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN		Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Vu les codes de l'Energie, de la Construction et de l'Habitat,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 19-243 du 09/12/2019 actant le déploiement de la plateforme de rénovation énergétique Dombes Renov'+

Vu la délibération 21-115 du 22/04/2021 actant les statuts et l'entrée au capital de la SPL ALEC AIN pour l'animation de Dombes Renov'+

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah) du 13 mars 2024 instituant le « Pacte territorial France Renov' »,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah) du 9 octobre 2024 portant adaptation des modalités de mise en œuvre du PIG « Pacte territorial France Renov' »,

Vu la délibération du conseil d'administration de la SPL ALEC AIN du 21 octobre 2024

Considérant les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial et la compétence Politique Locale de l'Habitat de la Communauté de Communes de la Dombes,

La Communauté de Communes de la Dombes porte depuis 2019 un service d'information, conseils et accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovation énergétique du logement, intitulé « Dombes Rénov' + ».

Ce service incarne notre Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), compétence obligatoire depuis la Loi BROTTE du 15 avril 2013, pour favoriser la sobriété énergétique des logements.

Depuis 2024, le SPPEH a évolué en SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat) ; il embrasse désormais l'ensemble des thématiques d'interventions portées par l'ANAH sous la bannière France Révov : la rénovation énergétique mais également, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et la résorption de l'habitat indigne ou dégradé.

La Communauté de Communes de la Dombes, comme 11 autres EPCI du Département, exerce cette compétence en quasi régie, ayant confié l'animation de son service « Dombes Rénov' + » à ALEC AIN, association devenue Société Publique Locale en 2021. La SPL ALEC AIN intervient aujourd'hui exclusivement pour le compte de ses actionnaires. Pour encadrer les relations entre la SPL ALEC AIN et ses actionnaires sur le volet « Espace Conseil France Rénov' », des conventions annuelles d'objectifs sont établies. Il convient aujourd'hui de reconduire une convention pour l'année 2025 (cf. annexe), intégrant les évolutions apportées depuis le 1^{er} janvier par les « Pactes Territoriaux », nouvelle forme contractualisation entre l'Etat, incarné par l'ANAH, et les territoires.

Cette nouvelle convention s'inscrit dans la continuité de l'ancienne, en particulier en ce qui concerne le plan de financement, grâce au maintien du volume des cofinancements précédents. Pour 100 € apportés par les collectivités, 100 € sont apportés par l'ANAH. Le Conseil Départemental de l'Ain contribuant à hauteur de 30% de la part des EPCI, le financement se décompose ainsi : 50% ANAH, 33% EPCI, 17% CD01.

Le volume d'activité prévu pour Dombes Rénov'+ en 2025 a été calibré selon les résultats de l'année passée, en partant du postulat que la dynamique du service resterait constante. Conformément aux dispositions de la convention annuelle d'objectifs, un bilan annuel sera produit et seule seront dues les heures effectives passées à l'animation de Dombes Rénov'+. En cas de dépassement des objectifs, le Conseil Communautaire serait sollicité pour valider ou non l'augmentation des crédits affectés au SPRH.

Sur la base des objectifs 2025, le montant des contributions s'élèverait cette année à 36 759 € nets pour la CCD (112 370 € toutes participations comprises). En 2024, le budget prévisionnel Dombes Rénov'+ était de 36 758 €, pour une dépense réelle de 36 182 €.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De valider la convention d'objectifs Dombes Rénov'+ 2025 pour maintenir un service opérationnel performant en faveur de la rénovation de l'habitat,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette convention.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 48 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :

- **De valider** la convention d'objectifs Dombes Rénov'+ 2025 pour maintenir un service opérationnel performant en faveur de la rénovation de l'habitat,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette convention.

Ainsi fait et délibéré, le 13 mars 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

